

Compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2018

Présents : Christiane COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Marie-Claude FELIX, Robert VELON, Hervé COLAS, Joëlle TABOULOT, Karine COLIGNON, Sylvie TRIPLET, Nicolas MICHALET, Chrystelle GUIXA, Jean-Luc FROMONT.

Excusée : Pascale VIRICEL

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 21 septembre et passe à l'ordre du jour.

1) Décisions modificatives du budget principal et assainissement

Hervé COLAS présente des ajustements de crédits à opérer sur le budget principal de la commune ainsi que sur le budget assainissement.

- Budget principal, section de fonctionnement : Il s'agit d'une mise à jour de certains montants de recettes et de dépenses pour être au plus près de la réalité connue à ce jour ainsi que le passage de la section investissement à la section fonctionnement des participations versées au SIEA pour les travaux d'éclairage public et de télécom réalisés au Logis Neuf.
- Budget principal, section d'investissement : Il s'agit d'une part de "jeux d'écritures" dépenses –recettes neutres budgétairement imposées par les règles de comptabilité publique. D'autre part, certaines recettes et dépenses sont ajustées en fonction des informations connues à ce jour ainsi que pour permettre l'engagement de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2019.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération modificative n°3 du budget principal.

- Budget assainissement, section de fonctionnement : versement de dépenses qui ne seront pas réalisées à la section investissement.
- Budget assainissement, section d'investissement : Il s'agit d'un ajustement des recettes et des dépenses sur la base des informations connues à ce jour, notamment les travaux complémentaires et les subventions attendues.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération modificative n°1 du budget assainissement.

2) Tableau de classement de la voirie communautaire

Martial LOISY a rencontré Mr Rollet, technicien voirie à la CA3B afin de mettre à jour le tableau de classement de la voirie pour bien cibler les routes et chemins qui sont de la compétence de la CA3B et ceux qui sont de la compétence de la commune (chemins non revêtus).

Le conseil adopte à l'unanimité le nouveau classement de la voirie communautaire sur la commune aboutissant à 25.978 km de routes.

3) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au transfert à la CA3B de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI

Hervé COLAS présente le rapport de la CLECT qui s'est réunie le 18 septembre 2018 afin de fixer le montant des charges qui reviendront à la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en Bresse dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI en application de l'arrêté préfectoral du 28/07/2017. Ce rapport a été adopté à la majorité de la CLECT, ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire du 10 décembre 2018 des attributions de compensation pour l'exercice 2018. Le conseil approuve à l'unanimité l'ensemble du rapport de la CLECT du 18 septembre 2018.

4) Extension des compétences facultatives et à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération

Le Conseil de Communauté a approuvé lors de sa séance du 17 septembre 2018 l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération et une modification de ses statuts en raison de :

- la nécessité de faire coïncider les dates de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif, et donc de changer la date de la prise de compétence relative à l'eau potable, dans un souci de cohérence et de bonne gestion;
- la nécessité induite par l'article 3 de la loi du 3 août 2018 d'inscrire la compétence eau pluviale en compétence optionnelle dès 2019. Il convient donc que la CA3B inscrive dans ses statuts, en compétence facultative, la gestion des eaux pluviales urbaines pour pouvoir exercer cette compétence parallèlement à celle de l'assainissement dès 2019.

Le conseil approuve à l'unanimité cette délibération permettant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération et l'extension de ses compétences facultatives.

5) Révision des tarifs de locations des bâtiments communaux

Les tarifs de locations actuellement en vigueur pour le gymnase et la salle des fêtes et ses annexes font référence à l'appartenance des associations utilisatrices à l'ancienne communauté de communes de Montrevel aujourd'hui remplacée par la communauté d'agglomération. Le conseil approuve l'extension des tarifs avantageux aux associations de la CA3B.

Le tarif des locations, datant de délibérations de 2009 et 2014 sera actualisé lors du prochain conseil municipal afin de figurer sur le bulletin municipal de décembre.

6) Délégation de signature pour les autorisations du sol des projets communaux

Conformément au code général des collectivités territoriales, le conseil autorise Mme le Maire à déposer les dossiers d'urbanismes pour le compte de la commune auprès du service instructeur du droit des sols.

7) Point sur les procédures PLU « E », « F », « G » en cours

L'enquête publique portant sur les procédures « E » et « F » est terminée depuis le 16 octobre. Le commissaire enquêteur a transmis ce jour à Mme le Maire le procès verbal. Le rapport d'enquête et ses conclusions seront remis sous un mois.

La procédure « G » pour autoriser l'implantation d'ouvrages permettant la production d'énergie renouvelable fera sans doute l'objet d'un ciblage géographique restreint au périmètre du projet éolien. La commission PLU se réunira en novembre.

8) Point sur les travaux

Jean-Paul BUELLET présente l'évolution des différents travaux et projets sur la commune :

- Projet de BEC (Bresse Energies Citoyennes) d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase :

Le conseil approuve le choix de la SAS BEC pour la réalisation du projet de pose de panneaux photovoltaïques sur un pan du toit du gymnase ainsi que la réutilisation des tuiles (240 m²) pour les réfections de toiture à venir et le surcoût de 2000€ HT à la charge de la commune pour le détuilage avec soin. Les travaux pourraient débuter fin octobre début novembre.

- Toitures :

Le toit du préau de l'école, en mauvais état, nécessite d'être refait rapidement. Des devis ont été demandés à deux entreprises, un troisième sera demandé prochainement. La réutilisation des tuiles du gymnase est envisageable. Les travaux seront à programmer en 2019, pendant les vacances scolaires de février ou de Pâques.

Un devis sera également demandé pour le traitement antimousse de la toiture de la partie récente du bâtiment école.

La toiture des dépendances de la salle des fêtes a fait l'objet de plusieurs demandes de devis qui seront étudiés en détail lors de la programmation des investissements 2019.

Yves ARBEZ signale que les bandeaux de rive du restaurant scolaire semblent en mauvais état. A voir.

- Portail de la salle des fêtes :

Le conseil donne son accord pour le devis de l'entreprise Favre Métallerie pour un montant de 3614€HT.

- Eclairage public route de Curtafond :

Il s'avère finalement que les lampes LED (plus économes) soient compatibles avec un ensemble de lampes sodium. Le conseil valide l'installation de 3 lampadaires LED pour un montant de 1493.48€ contre 1409.88€ prévu pour les lampes sodium.

- Logis Neuf :

Le panneau lumineux a été mis en service tout récemment. Son utilisation est à roder pour une communication optimale. Les sanisettes sont également en fonction. La place multimodale est très utilisée par les poids lourds comme par les voitures. Le lot n°2 des travaux d'assainissement avance petit à petit. La place sera nettoyée par l'entreprise Colas pour la vogue du Logis Neuf.

9) Bulletin municipal

La commission information s'est réunie le 4 octobre pour recenser les thèmes d'articles pour le bulletin à paraître fin décembre.

10) Sortie du conseil municipal

Il n'y a pas d'avancée concernant la visite de la centrale nucléaire du Bugey.

11) Questions et communications diverses

- La commission voirie se réunira le 20 octobre afin de prévoir les travaux 2019.
- L'agence d'ingénierie a transmis une évaluation des couts relatifs à l'aménagement du cimetièrre. Elle sera étudiée lors du prochain conseil.
- Mme le Maire organise le 23 octobre une visite du château d'eau à destination des enfants, sur réservation.
- La cérémonie des vœux du maire aura lieu le 5 janvier 2019. L'idée de la coupler avec l'inauguration des panneaux photovoltaïques du gymnase est à réfléchir.
- Les associations du restaurant scolaire et de sou des écoles ont tenu récemment leurs assemblées générales. Elles présentent l'une et l'autre de bons bilans.
- Marie Claude FELIX sollicite l'aide des employés municipaux pour enlever les liserons le long de l'église. A planifier.
- Jean-Paul BUELLET présente quelques éléments de bilan de la course pédestre organisée à l'occasion de la vogue du Logis Neuf.
- La cérémonie du 11 novembre prochain sera également celle du centenaire de l'armistice. L'amicale des anciens combattants projette de fournir des petits drapeaux tricolores aux enfants présents. Mme le Maire souhaite qu'un mot soit transmis aux élèves de l'école et propose d'entonner la Marseillaise avec les enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.